

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 8 (1969-1970)
Heft: 32

Rubrik: Sports

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

importantes agglomérations, on compte un médecin-dentiste pour 2.000 habitants, ce qui est normal. Par contre dans les régions rurales, la densité est beaucoup moins favorable, soit un dentiste pour 4.000 à 6.000 personnes. Pour améliorer cette situation, cette commission propose l'agrandissement des instituts universitaires de médecine dentaire de Bâle, Berne, Genève et Zurich et, notamment, l'intensification de la prophylaxie des affections dentaires, avant tout la carie, par la fluoruration de l'eau potable, dont les résultats sont nettement positifs.

● Les Jésuites et la constitution helvétique.

A la demande du Conseil fédéral, le professeur Werner Kaegi, de Zurich, a été chargé d'étudier l'opportunité de supprimer les articles 51 — qui interdit l'ordre des jésuites — et 52 — qui interdit la création de nouveaux couvents. Le rapport de M. Kaegi a été rendu public dernièrement. Il aboutit à la conclusion que les articles ci-dessus sont injustes et contraires au droit.

● Une année record pour le tourisme Suisse.

Avec un total de 33 millions de nuitées, soit un million environ de plus que l'année précédente, 1969 remportera le record touristique.

● Protection des locataires.

Un nouveau projet de loi sur la limitation des résiliations en matière de droit au logement a été soumis, par le Conseil fédéral, aux Chambres. Comme il existe, à son propos, des divergences entre le Conseil national et le Conseil des Etats et qu'il ne semble pas possible d'harmoniser les points de vue avant le 31 décembre, soit à l'échéance du régime actuel, le Conseil fédéral a proposé aux Chambres de prolonger d'un an la validité de l'arrêté fédéral sur les loyers des biens immobiliers. C'est dire que le système de la surveillance des loyers n'est pas encore à l'agonie !

SPORTS

● Football. Coupe du monde.

Pour la troisième fois, nous ne participerons pas au tour final. En effet, tous nos espoirs de qualification pour Mexico s'envolèrent à Salonique en octobre dernier où nous fûmes battus sévèrement par la Grèce : 4—1. Pourtant la première demi-heure de jeu avait été en faveur de nos représentants. Le tournant de la partie se situa à la 33e minute : un coup franc de Kuenzli ne donnait rien et, sur la contre-attaque, les Hellènes ouvraient la marque. Ces derniers doublaient leur avance à la 40e minute pour porter le score à 3—0 juste avant le repos. Le match était joué.

Grande amertume pour nos joueurs et sportifs. Pourtant la Suisse a fort contribué à l'élimination du Portugal, troisième en Angleterre lors des joutes de 1966.

Voici ses résultats enregistrés dans son groupe :

Suisse-Grèce : 2—0; Grèce-Suisse : 4—1.

Suisse-Roumanie : 0—1; Roumanie-Suisse : 2—0.

Suisse-Portugal : 1—1; Portugal-Suisse : 0—2.

Classement final : 1. Roumanie, 9 points; 2. Grèce, 7 pts; 3. SUISSE, 5 pts; 4. Portugal, 4 pts.

● Coupe des vainqueurs de coupe.

En 8e de finale, notre représentant, Saint-Gall, s'est fait battre par 4—0 à Sofia, au premier tour, abandonnant donc pratiquement tout espoir de qualification. En effet, lors du match retour, les Saint-Gallois ne purent faire mieux que 0—0.

● Championnat.

Après 9 matches Zurich et Lugano se partagèrent le « leadership » avec 12 points, suivis de Servette et Lausanne à une longueur. Lors de la 10e journée, le match au sommet Servette - Lugano se solda par un nul : 1—1, tandis que Zurich se fit battre par ces concitoyens, Grasshoppers, 3—1. Lausanne ayant fait également match nul à Bellinzona, Lugano passait ainsi seul en tête, suivi des trois équipes précitées, à un point.

● Hockey sur glace.

Pour la première fois depuis bien longtemps le porte-drapeau, et champion incontesté, La Chaux-de-fonds, se fit battre dans ses installations le mercredi 19 novembre dernier par 1—2. L'auteur de l'exploit n'était autre que SIERRE, la « Cité du Soleil » valaisanne, qui passait ainsi seul en tête du championnat.

● **Cyclisme.** Au tour de l'Avenir pour amateurs, nos représentants, Fuchs et Hubschmid se mirent en valeur dans les deux dernières demi-étapes. Fuchs a enlevé celle de Charade à Clermont-Ferrand, tandis que Hubschmid terminait le tour à la neuvième place, étant le premier des nôtres.

● Jeux olympiques d'hiver 1976.

Quatre régions, celles de St-Moritz, de Zurich, de l'Oberland bernois et de Sion, se proposaient de poser leur candidature à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver 1976. Bien entendu, pour qu'une candidature de ce genre soit prise au sérieux il fallait, avant tout, être à même de donner des garanties financières. C'est pourquoi, chacun des cantons ci-dessus s'est vu dans l'obligation de demander à ses électeurs de voter le principe d'un fonds de garantie, de nombreux millions. Les populations de Zurich et de Berne ont répondu négativement, tandis que celles des Grisons et du Valais en acceptaient le principe et les montants proposés. Finalement, le Comité olympique suisse a décidé de présenter officiellement, pour la Suisse, au Comité International Olympique, la candidature de Sion et du Valais. Pour prendre cette décision, il a tenu compte du fait que St-Moritz et les Grisons avaient déjà été chargés, à deux reprises, de l'organisation de Jeux olympiques d'hiver. Il va de soi que bien d'autres pays cherchent à obtenir, pour une de leur station, ces jeux olympiques d'hiver 1976. Ce n'est qu'en mai 1970 qu'un choix définitif sera fait par le C.I.O. En attendant, nous souhaitons, de tout cœur, bonne chance au Valais.

La Conférence intercantonale des chefs de départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin met au concours le poste de

DIRECTEUR

de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, dont le siège est à Neuchâtel.

Le (la) candidat(e) doit être titulaire d'un grade universitaire et avoir l'expérience de l'enseignement et de la recherche pédagogique.

Il s'agit là d'un nouveau poste. Le directeur aura donc d'abord à organiser l'institution.

Il devra ensuite notamment :

- établir des plans de recherche intéressant l'enseignement romand à tous les degrés, de l'école maternelle à l'entrée à l'Université ;
- animer et diriger des équipes de chercheurs ;
- organiser le service de documentation ;
- assurer les contacts indispensables avec les établissements similaires en Suisse et à l'étranger.

Entrée en fonction : immédiate ou à convenir.

Les offres sont à adresser jusqu'au 31 décembre 1969 à : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, Secrétariat du Conseil de direction, Faubourg de l'Hôpital 65, 2000 Neuchâtel (tél. 038/5 68 01/int. 428) où tous renseignements ainsi que les statuts et le cahier des charges peuvent être obtenus.

DIPLOMATIE SUISSE EN BELGIQUE

A l'Ambassade

Monsieur Jean Richard, Conseiller d'Ambassade, après permanence de trois ans à Bruxelles, ayant quitté notre ville à la suite de sa nomination comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Sénégal, Monsieur Rémy Godet, Conseiller d'Ambassade, a été appelé à lui succéder. M. Godet, qui auparavant était affecté à notre Ambassade à La Haye, est entré en fonction depuis le début du mois d'octobre.

A la Mission Suisse auprès des Communautés

Européennes

Monsieur Max Feller, Conseiller d'Ambassade, Chef-adjoint de la Mission, a quitté Bruxelles le 18 mars 1969 pour Berne, où il a été nommé Chef du Bureau de l'Intégration du Département politique fédéral et du Département fédéral de l'économie publique, avec le titre de Ministre.

Monsieur Feller a été remplacé par Monsieur Pierre Cuénoud, Conseiller d'Ambassade, transféré de Rio de Janeiro à Bruxelles. Monsieur Cuénoud est marié et père d'une fille.

Monsieur Hans Buchmann, qui remplissait depuis 1962 les fonctions de Conseiller agricole de la Mission, a été rappelé à Berne au Département fédéral de l'économie publique où des tâches de coordination en matière agricole lui ont été confiées.

Monsieur Buchmann a été remplacé à la Mission par Monsieur Theodor Glaser, ingénieur agronome ETH. Monsieur Glaser est marié et père de deux filles.

ET NOTRE MAISON SUISSE ?

Il y a quelque trente ans, les Suisses de Bruxelles inauguraient dans la joie leur Maison, réalisant enfin un rêve longtemps caressé. Grâce à de généreux donateurs, en particulier Monsieur Schwytter, ils aménagèrent un immeuble de classe qui offrait enfin de locaux spacieux aux différentes sociétés helvétiques de la place. Les années sombres qui commençaient alors devaient rendre infiniment précieux les multiples services de la Maison Suisse : hébergement des réfugiés, distribution de colis, réunions des Suisses. La paix enfin revenue, la vie normale reprit peu à peu son cours apportant une activité sociale reconfortante à nos chers Compatriotes. Qu'est-il advenu alors de notre Maison Suisse ? Soigneusement entretenue sous la gérance entendue de Mr et Mme Willy WAHL, auxquels un comité compétent et bienveillant facilitait les choses, la Maison Suisse a pu mettre à la disposition des sociétés ses grandes salles, sa Stübli et son restaurant. Au cours de quelques années, une joyeuse école réunissait un dimanche par mois la petite classe pour quelques heures d'ambiance bien suisse. L'Exposition de 58 a incité le comité à installer quelques chambres coquettes pour les Suisses de passage à Bruxelles. Tout était donc organisé au mieux. Mais le temps qui passe apporte en tout une évolution parfois imprévue, et, aujourd'hui, nous nous demandons si notre Maison Suisse est vraiment le foyer où nos compatriotes viennent se détendre. Oui ! le jeudi soir y ramène toujours les fidèles joueurs de cartes ; les nombreuses sociétés, l'ouvroir, y tiennent leurs réunions, mais au-delà ? Il est vrai que le restaurant, magistralement dirigé par Monsieur W. Wahl, s'est fait une renommée flatteuse, non seulement parmi les Suisses, mais aussi parmi nos amis belges, heureux de trouver dans un quartier de plus en plus administratif, le havre où il est possible de savourer un repas soigné dans une ambiance particulièrement agréable. Mais est-ce suffisant pour une communauté en pleine expansion et favorisée sous bien des rapports ? Ses membres ne voient-ils pas des possibilités de réunions amicales dans leur Maison Suisse, n'éprouvent-ils pas le désir d'organiser d'intéressantes rencontres dans ces locaux qui sont à eux ? Alors que, de toutes parts, des groupes culturels se forment pour l'agrément